

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE608

présenté par

M. Buchou, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Le Gac, M. Batut, Mme Liliana Tanguy, Mme Rilhac,
M. Girardin, Mme Decodts, M. Fiévet, M. Vuibert, Mme Métayer, M. Vojetta,
Mme Jacqueline Maquet, M. Haury et M. Perrot

ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« de la pêche, de l'aquaculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme mis en place vise à faire découvrir les métiers agricoles aux élèves d'école élémentaire. Mais parce qu'une vocation survient souvent dès le plus jeune âge, il est important que les enfants puissent aussi, lorsque cela est possible, découvrir les métiers de la mer. C'est pourquoi, cet amendement vise à inclure la pêche et l'aquaculture aux actions de découvertes proposées aux élèves des écoles élémentaires.